

INTERMÉDIAIRE :
OPTIMUM DECENNALE
5 RUE FISCHART
67000 STRASBOURG
☎ 0369314187
✉ contact@optimumdecennale.fr
Orias n°16001402



ASSURÉ :
127 AMENAGEMENT
1 AVENUE ISAAC PEREIRE
77220 GRETZ ARMAINVILLIERS
☎ 0670424806
✉ mhaberey@127amenagement.fr

PRODUIT PIB
(Professions Intellectuelles du Bâtiment)

**(Responsabilité Civile Décennale,
Responsabilité Civile Professionnelle,
Protection Juridique,
Protection corporelle du Collaborateur)**

Date d'effet souhaitée	09/06/2026
Durée échéance	1 an avec tacite reconduction 09/06/2026

Attestation d'Assurance N° LUNPIB2604480

Leader Underwriting (exerçant sous la marque LEADER SOUSCRIPTION) - SAS - Société de courtage d'assurances au capital de 8000 € - RCS Versailles 750 686 941- ORIAS : 12068040 site web Orias : www.orias.fr . Siège Social : RD 191 Zone des Beurrans 78680 Epône - Soumise au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 www.acpr.banque-france.fr - En cas de réclamation, écrire à Leader Underwriting : Service réclamations RD191 Zone des Beurrans 78680 Epône ou reclamations@groupe-leaderinsurance.fr. Accusé de réception de votre demande dans les 10 jours, réponse au plus tard sous 2 mois. Après avoir saisi le service réclamations et à défaut d'une réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, le client peut saisir La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09. Protection des données personnelles : Vos données personnelles sont traitées par Leader Underwriting et par le Groupe Leader Insurance, auquel elle appartient, responsables de traitement. Elles peuvent être transmises aux personnels des Responsables de traitement, à leurs partenaires et sous-traitants contractuellement liés, aux organismes d'assurance ou aux organismes sociaux et mandataires des personnes impliquées dans un sinistre, aux intermédiaires d'assurance, aux experts, ainsi qu'aux personnes intéressées au contrat souscrit. Elles ne sont pas traitées en dehors de l'Union européenne. Si leur traitement venait à être envisagé hors de l'Union Européenne, nous vous en informerions ainsi que des garanties prises en la matière pour préserver leur sécurité et confidentialité.

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE ET RESPONSABILITÉ CIVILE DES PROFESSIONS
INTELLECTUELLES DU BATIMENT**

Numéro Police : **LUNPIB2604480**
Numéro Client : **CL26497919**
Date d'effet : **09/06/2026**
Reprise du passé : **Non**
Période de validité : du **09/06/2026** au **08/06/2027**

La Société MIC Insurance atteste que l'entreprise :

Nom : **127 AMENAGEMENT**
Adresse : **1 AVENUE ISAAC PEREIRE
77220 GRETZ ARMAINVILLIERS**
N° d'identification : **934417148**
Forme juridique : **Société par actions simplifiée**

Est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité décennale obligatoire et responsabilité civile n°LUNPIB2604480 à effet du 09/06/2026.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

PROFESSIONS DECLAREES

Les garanties de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes :

Numéro Activité	Activité(s)	Classe
5	Contractant général	1

Attention : dès lors que figure dans la définition d'une activité la mention de « travaux accessoires et/ou complémentaires », il est rappelé que lesdits travaux répertoriés comme « accessoires et/ou complémentaires », ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel était le cas, ces travaux seraient alors réputés non garantis.

Attestation d'Assurance N° LUNPIB2604480

OBJET DE LA GARANTIE

Nature, durée et maintien des garanties :

- **Responsabilité Civile Décennale :** Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du Code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.

La garantie s'applique aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture est définie à l'annexe I de l'article A.243-1 du Code des assurances. La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du Code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

- **Responsabilité Civile Professionnelle :** Le contrat a pour objet de couvrir la Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages causés aux tiers par l'assuré dans le cadre des activités professionnelles précisées dans les présentes conditions particulières. Conformément aux dispositions de l'article L 124-5 alinéas 4 et 5 du Code des assurances, le contrat est établi en "base réclamation" pour ces chapitres du contrat.

Attestation d'Assurance N° LUNPIB2604480

GARANTIES ACCORDEES

Responsabilité civile décennale		
Garanties	Montant de la garantie par année d'assurance	Franchises par sinistre
Garantie Légale Obligatoire (La franchise applicable sera multipliée par deux en cas de non-respect de la Réglementation Environnementale 2020 mettant en cause la responsabilité de l'article 1792 du Code civil - Applicable en France Métropolitaine)	- Habitation : A hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires - Hors Habitation : A hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R243-3 du Code des assurances.	20% du sinistre avec un minimum tels que définis au titre du référentiel RCP_PIB_MIC_012025 et un maximum de 15 000 €
Garantie décennale en cas d'intervention en qualité de sous-traitant	50 000 € par contrat de mission	
Responsabilité civile professionnelle		
Garanties	Montant de la garantie par année d'assurance	Franchises par sinistre
Tous dommages confondus Limite global de garantie	5 000 000 €	20% du sinistre avec un minimum tels que définis au titre du référentiel RCP_PIB_MIC_012025 et un maximum de 15 000 €
Dommages corporels garantis et dommages immatériels en résultant causés	750 000 €	
Faute inexcusable	250 000 €	
Dommages matériels garantis et/ou Dommages immatériels en résultant, dont : • Dommages matériels subis par les préposés • Vols • Escroqueries, détournement par préposés • Négligences facilitant un vol	200 000 € 20 000 € 20 000 € 20 000 € 20 000 €	20% du sinistre avec un minimum tels que définis au titre du référentiel RCP_PIB_MIC_012025 et un maximum de 15 000 €
Dommages matériels et immatériels en résultant causés aux existants	150 000 €	
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel (dont 50 000 euros par an maximum garantis au titre des dommages consécutifs au non-respect de la Réglementation Environnementale 2020 - Applicable en France Métropolitaine)	100 000 €	
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel	100 000 €	

Attestation d'Assurance N° LUNPIB2604480

Leader Underwriting (exerçant sous la marque LEADER SOUSCRIPTION) - SAS - Société de courtage d'assurances au capital de 8000 € - RCS Versailles 750 686 941- ORIAS : 12068040 site web Orias : www.orias.fr - Siège Social : RD 191 Zone des Beurrons 78680 Epône - Soumise au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 www.acpr.banque-france.fr - En cas de réclamation, écrire à Leader Underwriting : Service réclamations RD191 Zone des Beurrons 78680 Epône ou reclamations@groupe-leaderinsurance.fr. Accusé de réception de votre demande dans les 10 jours, réponse au plus tard sous 2 mois. Après avoir saisi le service réclamations et à défaut d'une réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, le client peut saisir La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09. Protection des données personnelles : Vos données personnelles sont traitées par Leader Underwriting et par le Groupe Leader Insurance, auquel elle appartient, responsables de traitement. Elles peuvent être transmises aux personnels des Responsables de traitement, à leurs partenaires et sous-traitants contractuellement liés, aux organismes d'assurance ou aux organismes sociaux et mandataires des personnes impliquées dans un sinistre, aux intermédiaires d'assurance, aux experts, ainsi qu'aux personnes intéressées au contrat souscrit. Elles ne sont pas traitées en dehors de l'Union européenne. Si leur traitement venait à être envisagé hors de l'Union Européenne, nous vous en informerions ainsi que des garanties prises en la matière pour préserver leur sécurité et confidentialité.



GARANTIES ACCORDEES - SUITE -

D. GARANTIE PROTECTION JURIDIQUE (Cf. Ref CG_PJ_MIC_RCD_112025)

Nature des garanties	Domaines
En prévention de tout litige : Service d'information et d'accompagnement juridique en ligne.	Informations administratives et juridiques dans le domaine de l'assurance construction
En cas de litige amiable : Intervention auprès de votre adversaire, afin de rechercher une issue négociée En cas de litige judiciaire : Mise en œuvre de l'action judiciaire avec la désignation d'un avocat jusqu'à l'exécution de la décision rendue	Activité professionnelle, Administrative ; Aide aux victimes Automobile, Défense pénale et disciplinaire, Locaux professionnels, Protection sociale, Prud'homale, recouvrement de créance, fiscal et social

MENTIONS LÉGALES



Assureur RCD, RCP et PJ : **MIC INSURANCE COMPANY**, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 50 000 000€ - Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 885 241 208 dont le siège social est situé 29, rue de Bassano - 75008 PARIS - Soumise au contrôle de **l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution** - 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr - site web : www.micinsurance.fr

Assureur Protection corporelle du collaborateur : **AIG EUROPE SA** - compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX-1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463

Fait à Epône, le 17/06/2026

L'Assureur



Attestation d'Assurance N° LUNPIB2604480

INTERMÉDIAIRE :
OPTIMUM DECENNALE
5 RUE FISCHART
67000 STRASBOURG
☎ 0369314187
✉ contact@optimumdecennale.fr
Orias n°16001402



ASSURÉ :
127 AMENAGEMENT
1 AVENUE ISAAC PEREIRE
77220 GRETZ ARMAINVILLIERS
☎ 0670424806
✉ mhaberey@127amenagement.fr

ANNEXE DES ACTIVITÉS ASSURÉES

- **5 Contractant général**

Contractant général pour la construction, réhabilitation ou la mise en conformité de bâtiments: -Assurant la maîtrise d'œuvre d'exécution totale ou partielle. -Donnant en sous-traitance automatiquement la mission de maîtrise d'œuvre de conception ainsi que les études techniques spécialisées. -Donnant en sous-traitance à des entreprises du bâtiment la réalisation de l'intégralité des travaux tous corps d'état. Cette activité ne comprend pas : Une activité de constructeur de maisons individuelles avec ou sans fourniture de plans telle que visée dans la loi n° 90-1129 du 19 décembre 1990 et son décret d'application du 27 novembre 1991. Une activité exclusive de

Attestation d'Assurance N° LUNPIB2604480

Leader Underwriting (exerçant sous la marque LEADER SOUSCRIPTION) - SAS - Société de courtage d'assurances au capital de 8000 € - RCS Versailles 750 686 941- ORIAS : 12068040 site web Orias : www.orias.fr . Siège Social : RD 191 Zone des Beurrans 78680 Epône - Soumise au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 www.acpr.banque-france.fr - En cas de réclamation, écrire à Leader Underwriting : Service réclamations RD191 Zone des Beurrans 78680 Epône ou reclamations@groupe-leaderinsurance.fr. Accusé de réception de votre demande dans les 10 jours, réponse au plus tard sous 2 mois. Après avoir saisi le service réclamations et à défaut d'une réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, le client peut saisir La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09. Protection des données personnelles : Vos données personnelles sont traitées par Leader Underwriting et par le Groupe Leader Insurance, auquel elle appartient, responsables de traitement. Elles peuvent être transmises aux personnels des Responsables de traitement, à leurs partenaires et sous-traitants contractuellement liés, aux organismes d'assurance ou aux organismes sociaux et mandataires des personnes impliquées dans un sinistre, aux intermédiaires d'assurance, aux experts, ainsi qu'aux personnes intéressées au contrat souscrit. Elles ne sont pas traitées en dehors de l'Union européenne. Si leur traitement venait à être envisagé hors de l'Union Européenne, nous vous en informerions ainsi que des garanties prises en la matière pour préserver leur sécurité et confidentialité.